

SAINT-JEANNET

LE VILLAGE

Alpes Maritimes

48

Site Inscrit

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Site Inscrit

Arrêté du 7 mai 1975

Autres mesures de protection concernant le site

- SC Les Baous (05/10/1976 - 22/08/1978)

Propriété

Publique et privée

Autres protections au titre des sites sur la commune

- néant

Superficie

1.370 ha



COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

Les falaises rocheuses du Baou de Saint Jeannet forment une sorte d'étrave visible d'une grande partie du littoral des Alpes-Maritimes. Cette ultime avancée des monts alpins est accompagnée à l'est de son frère cadet, le rocher du Baou de la Gaude.

Saint Jeannet est fièrement adossé aux flancs de son Baou, le long d'une crête dévalant depuis les parois de calcaire blanc étincelant sous le soleil. «Village d'agriculteurs où l'artisanat touristique est discret, la campagne est aux portes : quelques pas et ce sont planches d'oliviers et d'orangers, bois de chênes, chaos de rochers, garrigues où trouver l'asperge sauvage et la truffe de montagne.» «(...) On trouve des moulins à huile et à farine en activité, et des serres à roses et à œillets ne masquent pas encore des vignes dont les raisins tardifs et muscat sont renommés depuis le XVIII^{ème} siècle.» Extraits du rapport de la proposition d'inscription du 17 mai 1973.

Les rues et places du village offrent aux visiteurs une grande variété de portes, de fenêtres, de façades, de fontaines ou d'arcades au mille et un détails originaux hérités d'une histoire remontant au Moyen-Âge. Au fil des ruelles, la figure tutélaire du Baou est omniprésente par dessus les toits de tuiles romaines. Des ouvertures bienvenues dans le bâti dévoilent un extraordinaire panorama, embrassant d'un coup d'œil tout le rivage et la plaine littorale, du Mont Agel à la presqu'île du Cap d'Antibes.

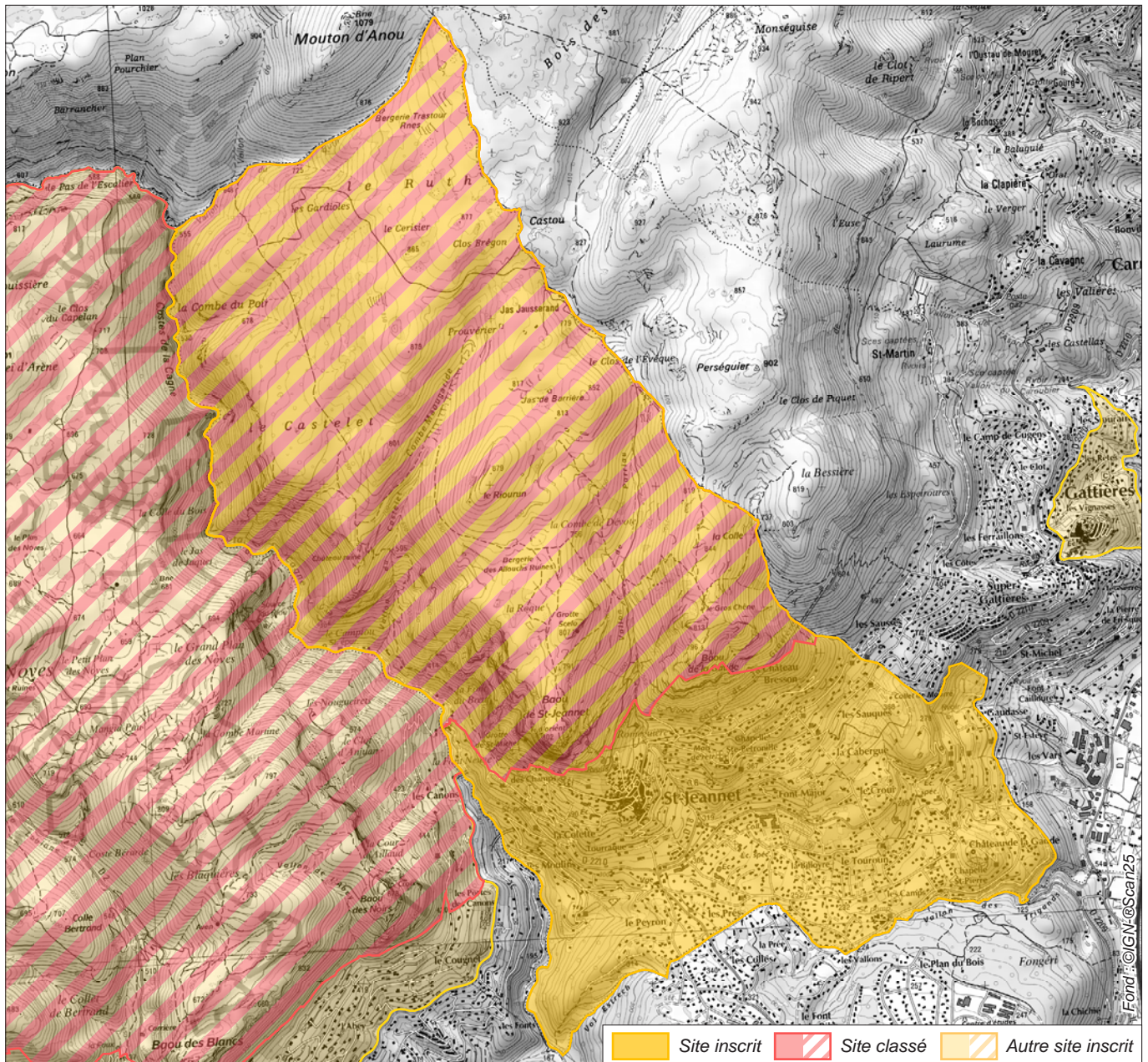
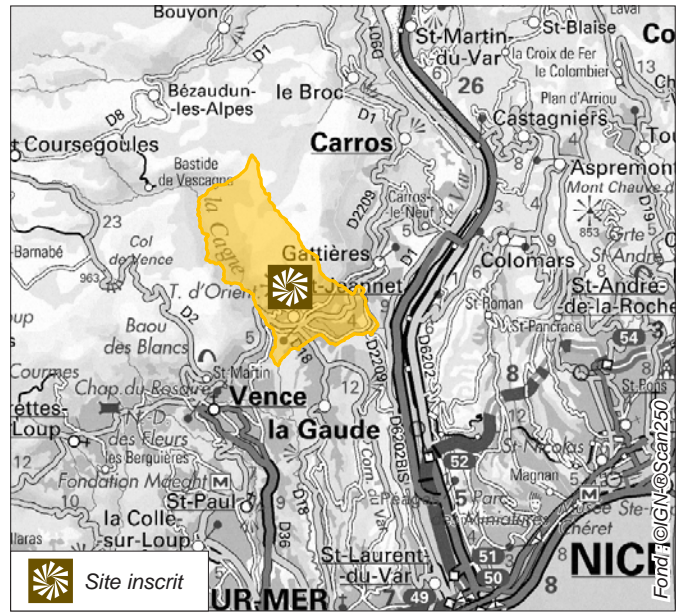
Etat actuel / Observations

Le village dont la silhouette reste très lisible, est soigné : espace public en calades et dallages de pierres, réhabilitation des façades et du bâti. De par sa position Saint Jeannet est un lieu de panorama impressionnant et apprécié, tourné vers la mer.

L'agriculture a tendance à disparaître des versants et vallons étalés aux pieds des Baous, cédant la place à une urbanisation résidentielle où la forme pavillonnaire domine.

La partie nord du site constituée par les Baous et leurs plateaux a été classée en 1976, et a conservé son caractère naturel sauvage.

LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE (suite)

Arrêté du 7 mai 1975

Est inscrit sur l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes-Maritimes l'ensemble formé sur la commune de Saint Jeannet par le village et délimité comme suit dans le sens des aiguilles d'une montre :

- la limite communale de Saint Jeannet et de Gaude.
- la limite communale de Saint Jeannet et de Vence.
- la limite communale de Saint Jeannet et de Bezaudun.
- la limite communale de Saint Jeannet et de Gattières.
- la route nationale n°209 jusqu'à la limite communale de Saint Jeannet et de Gaude (point de départ).

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : Section A1, A2, A3, C2, D1, AA, AB, AC, AD, AE, AH, AN, AO, AP, AR, AS, AT, AW en totalité.

Section AI parcelles n°1 à 10, 12 à 17, 19, 21, 23 à 29, 31 à 46, 48 à 50, 53 à 68, 120, 123 à 130 ; Section AM parcelles n°1 à 15, 17 à 20, 22, 24, 27 à 33, 59 à 66, 68 à 71, 73, 75, 77 à 92, 94 à 108, 110 à 126, 128, 130, 133 à 141, 143 à 150, 152 à 162, 165, 166 ; Section AV parcelles n°1 à 8, 11, 13, 14, 16 à 21, 26 à 28, 37, 39 à 48, 50 à 55, 57, 58, 60 à 71, 73, 77 à 94, 97 à 101, 108 à 110, 112, 113, 115, 117, 119 à 144.